ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR LES CITOYENS-SOLDATS

DE LA SECTION DES PETITS-PÈRES,

Du 11 Août 1792, l'an 4e. de la liberté,

Imprimée et envoyée aux 48 sections de Paris, par ordre de l'Assemblée.

PÈRES DE LA PATRIE,

Ce n'est qu'avec le regret du vrai citoyen que nous interrompons, dans ce moment, les travaux auxquels vous vous sacrifiez; mais nous y sommes invités par une délibération de l'Assemblée permanente de la ci-devant section de la place de Louis XIV, actuellement section du Mail, qui nous fait accompagner par deux commissaires pris dans son sein, à l'effet de vous rendre compte

que le public est induit en erreur sur un article de la Chronique d'aujourd'hui, relativement à l'esprit de la (nouvelle) compagnie des grenadiers des Petits-Pères. Dans cette feuille il est dit que *deux compagnies de grenadiers, trop connues, avoient signifié dans l'heureuse journée d'hier aux canonniers de leurs bataillons, que s'ils ne tiroient pas sur le peuple, ils les fusilleroient.* (Il est bon de vous observer, Messieurs, que le public, en interprétant le nom des bataillons des grenadiers, désigne celui des Petits-Pères).

Forts de notre conscience, animés du patriotisme le plus pur, ne connoissant que l'honneur, à l'imitation des dignes représentans du peuple, devant lesquels nous paroissons, nous dirons la vérité, et nous la dirons dans tout son jour.

Placés au château, dans une cour appelée celle *de Marsan*, avec une pièce de canon et 50 hommes, les grenadiers ont paru nos amis, et l'ont véritablement été. A-peu-près 50 Suisses y ont été placés comme nous pour passer la nuit; mais dans la matinée, à l'instant de diriger leurs armes criminelles vers le peuple, vers nos frères, ils ont disparu pour rentrer dans l'intérieur du château, en voulant nous entraîner avec eux. C'est alors que les canonniers, grenadiers, fusiliers et chasseurs du détachement, animés du même zèle, et après l'ouverture de la principale porte de cette cour, nous en sommes sortis, et que tous nous avons embrassé la cause que nous avions dans le cœur, celle de la Nation, en nous mêlant avec tous les frères que nous trouvions en chemin.

Nous ajouterons, Messieurs, pour continuer cette même vérité, qu'un chasseur que nous ne connoissons pas, et qui s'étoit introduit dans notre



détachement, a dit : j'espère que les canonniers feront aujourd'hui leur devoir ; car, dans le cas contraire, nous avons fusils et baïonnettes.

Nous vous devions, Messieurs, et à tout l'empire, cet éclaircissement sur l'esprit du bataillon des Petits-Pères; nous avons satisfait à notre conscience et à l'honneur.

Signé, Charus, caporal; Desfrennet, sapeur; Lavergne, canonnier.

L'Assemblée permanente de la section du Mail, après avoir entendu la pétition des autres parts, l'a approuvée, et leur a donné deux commissaires civils pour accompagner la députation.

Ce 11 août 1792, l'an 4me. de la liberté.

Signé, Bruneau, président provisoire; Jarrin, Seérétaires; Moessard, vice-secrétaire; Friry, commissaire de section; de Bar; Geoffroy le jeune, commissaire.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.